



IL FAUT SAVOIR METTRE LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS ! POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES METIERS EFFECTUES PAR LES CADRES ET ENCADRANTS COURRIER EN ILE-DE-FRANCE

Le constat est sans appel : les cadres et encadrants courrier en Ile-de-France manquent de temps pour exercer leur métier en toute sérénité, pour obtenir 100% de résultats avec 100% de qualité, dans les temps impartis.

En effet, entre les Briefs, Débriefs en escalade ou en désescalade, les Green Belts, RPM, RPO, Tours Terrains, les multiples déplacements, les tournées à découvert à couvrir, mais aussi l'imprimante en attente d'impression, le réseau informatique encombré, les incidents et accidents divers à gérer, la gestion des recrutements et des effectifs, les absences inopinées, la gestion sur Habileo des Facteo qui coince, etc... le quotidien d'un(e) cadre ou d'un(e) encadrant(e) du courrier n'est pas de tout repos.

La CFE-CGC demande donc une meilleure reconnaissance des particularités de chaque métier de cadre ou d'encadrant en Ile-de-France, tant en production qu'en équipe support, en établissement et en DEX.

A l'heure où les évènements se multiplient (nouvelles élections, les Jeux Olympiques 2024), il faut que la Direction de La Poste apprenne à dresser les tables en mettant les petits plats dans les grands.

Et pour cela, la CFE-CGC exige que les moyens nécessaires soient vraiment donnés aux cadres et encadrants afin qu'ils puissent véritablement exercer leur métier dans les meilleures conditions.

Depuis la création de la DEX IDF, les temps passés en voiture et dans les transports ont doublé pour la majeure partie des équipes de la DEX. Il devient donc important d'en tenir compte car ce temps génère forcément une fatigue accrue au fil du temps.

La CFE-CGC demande ainsi :

- **une meilleure reconnaissance** du travail des cadres et encadrants de la BSCC en IDF via une revalorisation de leur rémunération globale : une augmentation à réclamer dès à présent de +10% début 2025 pour les salaires des cadres et encadrants courrier, ainsi qu'une revalorisation de +30% des enveloppes de part variable qui n'ont pas évolué depuis des années.
- **la régularisation** au plus vite de tous les cadres et encadrants faisant fonction.



- **le respect des accords signés** avec un passage d'au moins 33% des ROP en 3-2.
- **la rétroactivité des augmentations** à la date de prise de fonction.
- **la mise en place de ROP** pouvant aller jusqu'à 70% de part de pilotage managérial, afin d'éviter que la part production plus forte dans les faits que sur le papier, prenne le pas sur le pilotage managérial.
- **des indemnités de réorganisations** aussi élevées pour les ROP/RE que pour les agents à l'instar de ce que la CGC a obtenu dans d'autres DEX.
- **des indemnités liées aux réorganisations** qui puissent également être versées aux équipes supports à la production (Codir élargi) afin de récompenser leur investissement lors des réorganisations (avant/pendant/après).
- **la création de fiches de poste 3-3** pour les fonctions d'AOC, Tech-Data et RET, le passage de tous les RE au minimum en 3-2.
- **une meilleure GEPP** permettant d'optimiser les parcours de carrière.
- **l'élargissement des viviers ROP** permettant à tous les FSE compétents de pouvoir y postuler. Des FSE Référents en 2-3.
- **de vrais parcours de formation** pour l'ensemble des cadres et encadrants, préalables à la prise de fonction.
- **les véhicules de service** nécessaires pour toutes les fonctions nécessitant en banlieue parisienne des déplacements quotidiens.
- **la réintégration des RE et ROP 3.2** dans les fonctions identifiées « pénibles ».
- **le respect du droit à la déconnexion** en dehors des heures de travail.
- **le respect du droit au télétravail** pour les fonctions éligibles.

La CFE-CGC demande des moyens supplémentaires sur la filière RH (en établissement et à la petite DEX), sur les assistants sociaux, sur les conseillers en mobilité, le renforcement de la filière préventeur de proximité, de la médecine de prévention.

La CFE-CGC exige des compensations en RC ou paiement pour les heures supp. effectuées par les cadres et encadrants en IDF tel qu'inscrit dans l'accord BSCC.

La CFE-CGC alerte car certains sites ne permettent pas aux cadres et encadrants de recevoir des collègues en toute sérénité et confidentialité.

La CFE-CGC reste vigilante pour que l'équilibre vie privée-vie professionnelle ne soit pas fragilisé.

La CFE-CGC reste au contact de tous les cadres et encadrants d'Ile-de-France pour les aider à améliorer leurs conditions de travail.

Au menu la CFE-CGC exige une QVCT complète « Fromage et Dessert ! ».



CORRADI Pascal
Secrétaire Territorial
06 77 02 67 03



NEDELEC Marylou
Secrétaire Territoriale
06 26 57 72 03



AKMEL Franck
Secrétaire Territorial Adjoint
06 69 37 43 80



SAINGRE Karine
Secrétaire Territoriale Adjointe
06 41 39 14 43



RAUZDUEL Annick
Secrétaire Territoriale Adjointe
07 82 02 89 06



DELLIERE Frédéric
Secrétaire Territorial Adjoint
06 89 12 30 02



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT
CFE-CGC GROUPE LA POSTE**

100% À VOS CÔTÉS
VOTEZ CFE-CGC